

valoir avec ses Alliés , qui par leur concours ne l'ont aidée à se tirer du mauvais pas où Elle se trouvoit , que pour s'en servir à l'exécution de leurs desseins contre cet Empire.

La Sublime Porte connoît à cet égard ses véritables intérêts , puisqu'elle a elle-même exhorté par écrit l'Empereur de France à persister dans son système , & qu'elle a commencé d'y concourir , en refusant de reconnoître le Grand Duc. Le Roi de Prusse depuis lors a fait sa paix , il est vrai , mais c'est une raison de plus à la Porte pour rester unie à la France , & se conformer au plan qu'elle suivra. Cette paix n'est peut-être qu'une Trêve forcée , d'aussi peu de durée que le Traité de 1742. Mais quand il seroit vrai que la Maison d'Autriche , par son accommodement avec la Maison de Bavière & avec celle de Brandebourg , se vit délivrée des agresseurs qu'elle avoit dans l'Allemagne , il s'ensuivroit que les Puissances , qui à l'Orient & à l'Occident peuvent borner l'ambition démesurée de cette Maison , ont plus d'intérêt que jamais de s'entendre & d'agir avec uniformité.

Voilà la paix de Perse ou conclue ou à la veille de l'être. Le tems approche où l'on pourra prendre des mesures efficaces & solides pour renverser les projets ambitieux des Autrichiens. La Sublime Porte renonceroit d'avance à tout avantage de ces mesures , & se démentiroit des règles de la saine politique , si elle se lioit les mains , & renonçoit volontairement & hors de propos au droit qu'elle a d'agir , ou de menacer toutes les fois que le cas pourra l'exiger.

L'Ambassadeur de France est persuadé que si la Sublime Porte daigne porter quelque attention à ce Mémoire , elle diffèrera la reconnaissance du Grand Duc de Toscane , tout au moins jusqu'à ce qu'on ait